

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251201-2025_0353-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} DECEMBRE 2025
Extrait des délibérations n°15**

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 1^{er} décembre 2025 à 19h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président, salle polyvalente de Sainte-Colombe-La-Commanderie
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56

Présents : 44

Pouvoirs : 6

Toutes les communes étaient représentées sauf : BERNIENVILLE – BROSVILLE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC – VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian - Absent	CHECA Marie-France - Absente
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Absente
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine - Excusée	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance - Excusée - POUVOIR : C. CARRERE-GODEBOUT	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUTVILLE	PARIS Jean-Charles	
	FUENTES Evelyne - Absente	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent	
	RECULARD Sandrine	
	BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud Excusé pouvoir : MN.CHEVALIER - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel Excusée pouvoir F.BRONNAZ - DAVOUST Francis Excusé pouvoir A.LE MERRER - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEROY Hélène - ONFRAY Didier Excusé pouvoir I.VAUQUELIN. LEVAVASSEUR Katiana - Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT ODILE
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky	
	LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues	
	FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard - Excusé	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} DECEMBRE 2025
Extrait des délibérations n°15

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget principal - Décision modificative n°3 – ouvertures et virements de crédits

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Diverses ouvertures et virements de crédits sont proposés.

➤ **Voirie (dépenses d'investissement)**

Lors du conseil communautaire du 7 octobre 2024, les élus ont voté l'attribution d'un fonds de concours de 97.074,94 euros, au profit de la commune du Neubourg, pour des travaux de voirie, rue du Tour de Ville Nord. Cette dépense sera auto-financée avec nos marges budgétaires.

Il est proposé en outre un fonds de concours au profit de la commune de Tourville-la-Campagne, chemin du Bout de la Ville pour un montant de 2.510,00 euros.

➤ **Soutien à la vie locale**

Lors du bureau du 24 novembre 2025, une subvention de 1.939,50 euros a été accordée à l'association « office municipal des sports du Neubourg » dans le cadre des manifestations Octobre Rose.

➤ **Bâtiment (opération d'extension de la gare)**

Concernant l'opération d'extension de la gare, le marché a été attribué aux entreprises le 1er octobre 2025. Les frais de maîtrise d'œuvre, jusqu'à maintenant imputés sur l'article 2031 « frais d'études », peuvent désormais être intégrés directement sur le compte d'imputation définitif de l'opération soit l'article 21318 « autres bâtiments publics ».

Le montant arrêté du marché de maîtrise d'œuvre s'élève en définitive à 70.334 euros TTC. Ce montant doit être transféré sur l'article 21318. Il est prévu que l'opération soit achevée dans le courant de l'année 2026.

Ci-après les virements de crédits proposés arrondis à l'euro supérieur :

Section de fonctionnement		
Dépenses	(+)	0,00 €
Chap. 65 Article 6558 – Autres contributions obligatoires « compte de réserve »	(-)	101 525,00 €
Chap. 65 Article 65748 – Subventions accordées autres personnes de droits privés	(+)	1 940,00 €
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	(+)	99 585,00 €
Recettes	(+)	0,00 €

Section d'investissement		
Dépenses	(+)	115 628,00 €
Chap. 20 Article 2031 – Etudes	(-)	54 291,00 €
Chap. 204 Article 2041412 – Subventions d'investissement	(+)	99 585,00 €
Chap 21 Article 21318 – Autres bâtiments publics	(+)	54 291,00 €
Chap 041 Article 21318 – Autres bâtiments publics	(+)	16 043,00 €
Recettes	(+)	115 628,00 €
Chapitre 021 – Virement à la section de fonctionnement	(+)	99 585,00 €
Chapitre 041 article 2031 - Etudes	(+)	16 043,00 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} DECEMBRE 2025
Extrait des délibérations n°15

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération n°3 en date du 14 avril 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 relatif au budget principal,
Vu la délibération n°9 en date du 16 juin 2025 portant décision modificative n°1 du budget principal,
Vu la délibération n°13 en date du 6 octobre 2025 portant décision modificative n°2 du budget principal,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 novembre 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide les modifications du budget principal 2025 telles que présentées ci-dessus,
- Autorise le président à signer tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

